

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

N° 2026/18

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Pouvoirs	1
Membres absents	1

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 mars 2026.

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : Fabienne JALADE à Annette CLUZEL

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES (D'ETUDES ET D'INSTRUCTIONS).

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose de créer 09 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations ou autres travaux administratifs qui seront soumis au Conseil Municipal :

1) LA COMMISSION ADMINISTRATION & PERSONNEL :

Ses compétences : Organisation et fonctionnement des services publics communaux – gestion du personnel communal – réflexion sur la création de nouvelles Commissions.

- Ses membres :
 - Président de droit : Michel LAURENS
 - Vice-président : Jacky LACAN
 - Membres du Conseil municipal : CLUZEL Annette ; FONTANILLE Laureen ; VAYSSE Alexandre ; FRANDEMICHE Patrick ; PAULHE Véronique.

Vote : Pour : unanimité Contre : / Abstention : /

2) LA COMMISSION DES FINANCES :

Ses compétences : Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets Primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) – examen des demandes de subventions des associations – gestion des emprunts.

- Ses membres :
 - Président de droit : Michel LAURENS.
 - Vice-président : Pierre GRIMAL
 - Membres du Conseil municipal : LACAN Jacky ; CLUZEL Annette ; FRANDEMICHE Patrick ; JALADE Fabienne ; FONTANILLE Laureen ; NESPOULOUS Daniel.

Vote : Pour : unanimité Contre : / Abstention : /

3) LA COMMISSION TRAVAUX - URBANISME :

Ses compétences : Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux - Programmation des travaux d'entretien des routes communales – Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)).

- Ses membres :
 - Président de droit : Michel LAURENS
 - Vice-président : LACAN Jacky
 - Membres du Conseil municipal : GALTIER Denis ; CLUZEL Annette ; VAYSSE Alexandre ; GRIMAL Pierre ; RECOULES Jean-Michel ; VAYSSE Bruno ; MASSOL Patrice.

Vote : Pour : unanimité Contre : / Abstention : /

4) LA COMMISSION VILLE – CADRE DE VIE – ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

Ses compétences : Propreté de la ville, amélioration du cadre de vie, (mobilier urbain, signalétique...), accessibilité, réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (vidéo protection, sécurité routière, ...) – Amélioration et sécurisation de la circulation sur la commune – valorisation de la communications de la commune (cérémonies, contacts presses, réunions citoyennes...) Développement et gestion du tourisme plus particulièrement sur LINCOU, foires et marchés, espaces verts communaux – développement économique et relations avec l'UCAR.

8) LA COMMISSION D'ADRESSAGE :

Ses compétences : Travail sur la dénomination des différentes voies de la commune.

- Ses membres :
 - Président de droit : Michel LAURENS
 - Vice-président : Annette CLUZEL
 - Membres du Conseil municipal : LACAN Jacky ; VAYSSE Josette ; ROBERT Sandrine ; GRIMAL Pierre ; GALTIER Denis ; VAYSSE Alexandre ; TEYCHON Emmanuelle.

Vote : **Pour :** unanimité **Contre :** / **Abstention :** /

9) LA COMMISSION DE REVISIONS DES LISTES ELECTORALES :

Ses compétences : Révision des listes électorales.

- Ses membres :
 - FRANDEMICHE Patrick
 - GAUBERT Audrey
 - MASSOL Patrice
 - ROBERT Sandrine
 - VAYSSE Alexandre

Vote : **Pour :** unanimité **Contre :** / **Abstention :** /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE



Le Maire,

Michel LAURENS

